

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS
POUR L'ACCES AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

Département de la Marne

En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'Etat, est ouvert un recrutement externe sans concours visant à pourvoir **1 poste** dans ce corps à la **Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Marne à CHALONS EN CHAMPAGNE.**

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Date du recrutement prévu	Service recruteur	Affectation	Type de poste
A compter du 1 ^{er} novembre 2022	Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires	Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Marne à CHALONS EN CHAMPAGNE - Service Territorialisé, Portage des Politiques	Assistant.e administratif Fiche de poste consultable sur le site intranet DREAL http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

I. CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE CANDIDAT

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Ces derniers peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

II. MODALITES DE CANDIDATURE

 **l'inscription se fait par voie électronique via le site internet de la DREAL Grand Est :**

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 29/08/2022 et jusqu'au 18/09/2022 inclus.

Toutes les informations détaillées sur le concours sont consultables sur le site internet de la DREAL.

Les personnes intéressées peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès des gestionnaires du concours :

**DREAL Grand Est
MRRH/PEC/URCF
2, rue Augustin Fresnel
CS 95 038
57 071 METZ cedex 3**

Coordonnées téléphoniques : 03.87.62.81.40 ou 03.87.62.81.21
Mail : pec-rcf.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

du lundi au vendredi : 9 h 00 – 12 h 00 / 14 h 00 – 16 h 00

Ce dossier d'inscription en ligne doit être complété informatiquement par :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- une copie de la pièce d'identité

III. MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque dossier sera examiné par une commission de sélection **à partir du 19/09/2022.**

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et les postes ouverts aux adjoints administratifs. Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien oral.

Cette liste sera arrêtée et publiée à compter du **26/09/2022** sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante : www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

IV. CONDITIONS DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN

Les convocations à l'entretien oral seront adressées par courrier à chaque candidat sélectionné à partir du **26/09/2022**.

Tout candidat sélectionné n'ayant pas reçu sa convocation pour le **06/10/2022** au plus tard devra prendre contact téléphoniquement avec la DREAL – MRRH/PEC/URCF aux numéros :

03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 21 de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h.

V. MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Les candidats sélectionnés pour participer à l'entretien seront convoqués à **partir du 10/10/2022**. L'entretien oral d'une durée de 20 minutes consistera en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes et sa capacité d'adaptation à un poste d'adjoint administratif.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

VI. RESULTATS

A l'issue des entretiens, la commission établira une liste des candidats aptes au recrutement par ordre de mérite, les candidats seront appelés au fur et à mesure des postes à pourvoir.

Cette liste sera consultable à compter du 13/10/2022 sur le site de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

VII. NOMINATION ET CARRIERE

L'agent recruté sera nommé fonctionnaire de catégorie C et accomplira un stage d'une durée d'un an. A l'issue du stage, si ses services ont donné satisfaction, l'agent sera titularisé.

Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.

VIII. REMUNERATION

Sur la base des barèmes en vigueur **au 1^{er} janvier 2022**, le **traitement mensuel brut** d'un adjoint administratif en début de carrière – C1 correspondant au **1^{er} échelon** est de **1 649,48 € (indice majoré 352)**, auquel s'ajoutent des indemnités (soit 420 € brut minimum)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :
DREAL Grand Est – MRRH/PEC/URCF au 03 87 62 81 40 ou 03 87 62 81 21
de 9h à 12h00 et de 14h à 16h.